

ACTION SOCIALE

Centre médico psycho pédagogique

Atelier « Chemins d'écriture »

Convention de partenariat avec le Collège Chérioux de Vitry

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 21 février 2008, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine relative à la mise en place d'un atelier d'écriture au sein de ce collège.

Par cette convention signée le 25 mars 2008, la Ville s'est engagée à soutenir les élèves de la classe relais rattachée au Collège Chérioux de Vitry par l'animation d'un atelier d'écriture, espace de parole et de création distinct à la fois du soin et du scolaire.

Par délibération en date du 19 novembre 2009, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention de partenariat permettant ainsi de poursuivre cette action de lutte contre la déscolarisation sur l'année scolaire 2009-2010.

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) souhaite continuer à collaborer avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine.

Les moyens humains mis en œuvre par le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) d'Ivry pour l'animation de cet atelier restent inchangés (un vingtième de temps Equivalent Temps Plein de psychologue) et sont financés dans le cadre du forfait journalier versé par la Sécurité Sociale au CMPP.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la convention triennale de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine relative à la poursuite de cet atelier « chemins d'écriture » au sein dudit collège.

P.J. : convention

ACTION SOCIALE

Centre médico psycho pédagogique

Atelier « Chemins d'écriture »

Convention de partenariat avec le Collège Chérioux de Vitry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 21 février 2008 approuvant la convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine pour la mise en place d'un atelier d'écriture destiné aux élèves de la classe relais,

vu sa délibération en date du 19 novembre 2009 approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat relatif à la poursuite de l'atelier d'écriture au sein dudit collège durant l'année scolaire 2009-2010,

considérant la politique de santé publique de la Ville en matière de promotion de la santé dans les établissements scolaires et de prise en compte de la souffrance psychique des jeunes,

considérant que le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) d'Ivry-sur-Seine a été sollicité par les professeurs de la Classe Relais du collège Chérioux de Vitry-sur-Seine dans le but de créer un partenariat afin d'aider au mieux les élèves dont les difficultés scolaires s'inscrivent dans un contexte familial difficile,

considérant que la création d'un atelier d'écriture a été proposée par le CMPP d'Ivry-sur-Seine pour tenter de mettre en place un espace de parole et de création distinct à la fois du soin et du scolaire,

considérant qu'il s'agit là d'un moyen de lutte contre la déscolarisation,

considérant qu'il convient de poursuivre cette action,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention triennale de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine relative à la poursuite de l'atelier « chemins d'écriture » au sein dudit collège et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout avenant y afférant.

RECU EN PREFECTURE
LE 22 DECEMBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22 DECEMBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 17 DECEMBRE 2010